

Santuari à répit

il rito del «ritorno alla vita» o «doppia morte» nei luoghi santi delle Alpi

L'historienne piémontaise Fiorella Mattioli Carcano a publié un ouvrage intéressant sur les sanctuaires à répit, où, selon une tradition ancienne, répandue au moins des Alpes à la Belgique, on exposait les bébés morts nés.

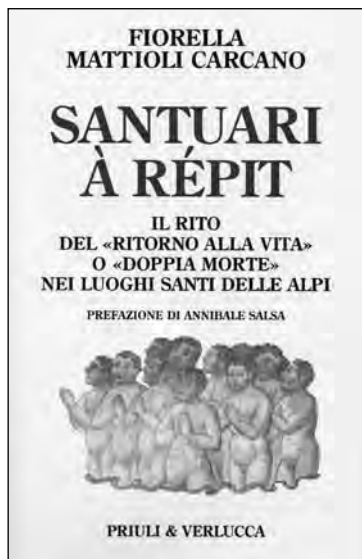
Par l'intercession de la sainte Vierge ou d'un saint particulier, le bébé reprenait soi-disant vie pendant quelques instants, le temps suffisant pour recevoir le baptême et gagner ainsi le Paradis. Cette pratique, combattue par les supérieurs de l'Église, a conservé sa vitalité en Vallée d'Aoste jusqu'au XIX^e siècle avec la complicité de plusieurs curés. Le livre de M^{me} Mattioli est bien documenté et sa bibliographie est imposante. Il est consacré aux Alpes occidentales, mais il a le mérite d'encadrer aussi le phénomène dans un contexte plus ample allant bien au-delà de nos montagnes. Un chapitre particulièrement riche est consacré à la Vallée d'Aoste où la tradition a été étudiée par de nombreux chercheurs. La croyance était répandue de Courmayeur à la vallée du Lys et les saints intercesseurs vont de Notre-Dame des Neiges à saint Pantaléon, de saint François-Xavier à saint Germain.

En parcourant les autres chapitres, nous apprenons qu'un autre saint, bien connu en Vallée d'Aoste est invoqué pour le retour à la vie des bébés : il ne s'agit rien de moins que de saint Ours.

Notre saint agit comme intercesseur à Piasco, dans la Val Varaita (Cuneo) et surtout, à Meyronnes, dans les Hautes-Alpes où son culte est particulièrement répandu.

À ce propos, je crois faire chose utile en citant le texte d'un grand folkloriste français qui a échappé à l'auteur, pourtant très attentif. Cela ne manquera pas de retenir l'attention des Valdôtains :

Les deux principaux sanctuaires où étaient conduits les enfants mort-nés étaient en Haute-Provence, à Moustiers et à Saint-Ours-de-Meyronnes. Saint Ours, Irlandais, devenu gavot et Piémontais, s'arrêta à Meyronnes avant de se fixer au Val d'Aoste. L'église de Saint-Ours, dans la *Valeia*, possède, comme relique, une de ses côtes. Comme à Notre-Dame de *Bèu-Vesé* de Moustiers, les enfants mort-nés, placés sur l'autel, retrouvaient un



instant la vie, le temps de recevoir le baptême. De Saint-Ours, notre correspondante écrit : « Le miracle avait lieu en présence de neuf jeunes filles et d'une veuve du pays. L'enfant était déposé au milieu du groupe. On récitait neuf chapelets et diverses invocations à saint Ours, pour redonner, le temps utile, la vie à l'enfant mort. On observait avec fiévreuse attention l'enfant. On voyait soit le déplacement d'une main, soit l'ouverture de la bouche. La veuve présente versait de l'eau sainte et baptisait. Le petit corps était ensuite inhumé au cimetière, dans un emplacement déterminé ».

Ce n'est donc pas le prêtre qui donnait le baptême ? !

Du Martinet, de Méolans, autre nouvelle surprenante : les enfants mort-nés étaient conduits à la chapelle Saint-Ours et « trempés dans l'eau bénite et miraculeuse ». Il y avait donc immersion. Les petits corps revenaient, là aussi, à la vie le temps de recevoir le baptême. La correspondante signale que la coutume a été fidèlement observée par des parents affligés en 1908.

Il existe ainsi trois sanctuaires permettant de demander valablement le baptême pour les enfants mort-nés : Moustiers, Saint-Ours et pour une partie du Sisteronnais, Nostro-Damo dei Faisso, soit Notre-Dame des Langes à Ribiers (aujourd'hui chef-lieu de canton du département des Hautes-Alpes).

Alexis Bétemps